

Inauguration des travaux de réhabilitation de l'École de l'Ermitage

Vendredi 8 novembre 2019 - 14 h 30

28 rue de l'Ermitage, 86280 Saint-Benoit



Dominique Clément, Maire de Saint-Benoît et le Conseil municipal, les directeurs d'écoles, les enseignants, le personnel et les élèves, en présence des représentants de l'État, de l'Académie, des Partenaires financiers et techniques, ont inauguré ce vendredi 8 novembre 2019, les travaux de réhabilitation de l'École Ermitage, Route de l'Ermitage à Saint-Benoît.

La Ville de Saint-Benoît investit dans le domaine de l'éducation

La Ville de Saint-Benoit s'attache à rendre ses bâtiments scolaires plus agréables, plus fonctionnels, plus sûrs et plus modernes pour améliorer la vie des enfants et assurer leur sécurité. Elle contribue également à satisfaire les besoins des familles. La Ville de Saint-Benoît abrite six établissements scolaires sur son territoire.

Après la reconstruction de l'école Irma-Jouenne en 2012-2013, la Municipalité a décidé en 2014 de réhabiliter l'École de l'Ermitage, construite dans les années 1970. Un important chantier est alors à l'étude avec pour objectif de s'achever pour la rentrée scolaire 2019, tout en organisant les travaux en site occupé. L'étude de faisabilité débute alors en 2015 comprenant entre autres le diagnostic accessibilité et l'audit énergétique.

L'importante réhabilitation de l'école Ermitage portera principalement sur trois axes:

- la rénovation énergétique,
- la mise aux normes pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et sur
- l'aspect esthétique des bâtiments.

Travaux de réhabilitation de l'école de l'Ermitage

Dans le cadre de la mise en accessibilité et des travaux de rénovation et d'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire de l'Ermitage, La Ville de Saint-Benoit s'était engagée sur un budget total de 1.217.323 € de travaux. Un emprunt de 600.000 € avait été réalisé en juin 2018 auprès du Crédit Mutuel pour le financement d'une partie du montant total à un taux de 1,50 % sur 20 ans.



Le chantier avait débuté pendant les vacances de la Toussaint 2018 pour s'achever, comme prévu, à la rentrée scolaire 2019. Les entreprises ont été sensibilisées sur le fait de produire le moins de gêne possible pour les écoliers, durant la période des travaux.





Les différents travaux ont été organisés autour des phases suivantes :

- Aménagement pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Implantation d'une cage d'ascenseur pour desservir l'ensemble du bâtiment et permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite à tous les étages
- Mise en place d'un système d'isolation par l'extérieur. La façade nord a subi une isolation complète par l'extérieur. Système d'isolation thermique performant avec la pose par l'extérieur d'un manteau isolant sur la face nord

- Isolation des combles en toiture
- Mise en place d'un système de traitement d'air. Système d'aération pour les salles, installation de VMC double flux dans les 10 classes
- Remplacement ou modification des huisseries
- Installation de brise-soleil sur les baies vitrées de la face sud
- Améliorations esthétiques du bâtiment. Rénovation du préau ainsi que la création d'une cage d'ascenseur sur le pignon du bâtiment.
- création d'une entrée sécurisée



La fresque réalisée en 1997 par les élèves dans le cadre d'un projet pédagogique a été intégralement conservée dans le hall d'entrée de la cage de l'ascenseur.



brise-soleil sur les baies vitrées



Isolation phonique intérieure



8 mars 2019
Une visite du chantier en cours de l'École Ermitage avait été organisée en présence d'Émile SOUMBO, Secrétaire général de la Préfecture de la Vienne, des membres de l'atelier d'architectes Montarou et de Stéphanie Straëbler, directrice de l'école de l'Ermitage.

Le bilan financier

Le plan de financement du projet et les plannings ont été parfaitement maitrisés. L'enveloppe budgétaire a été maitrisée et respectée.

À retenir également, la qualité et le professionnalisme des entreprises qui ont joué le jeu de réaliser ces travaux en site occupé.

Subventions et aides obtenues :

ETAT /DETR: 150 000 euros

DEPARTEMENT DE LA VIENNE : 120 000 euros

12 lots de chantier ont été exécutés sur huit mois de travaux.

En complément par la ville, mais hors marché du dessus, reprise totale des réseaux dans la cour (eaux usées + pluviales) et reprise de l'enrobé dans le passage le long de l'école. Remplacement du bac à graisse dans la cour d'école

Et réfection totale des réseaux (eaux usées + pluviales) dans le passage par Grand Poitiers

Les prévisions pour compléter et terminer cette réhabilitation seront programmées dans une prochaine phase, le restaurant qui sera aménagé en self et l'espace de la cour restructurée et embellie.